

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007**

**Délibération  
n° 2007.12.465**

**Station d'épuration  
de Fléac – Marché  
de maîtrise d'œuvre  
pour la construction  
d'une STEP HQE :  
avenant n°1**

**LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 décembre 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Marie-Claude COURNEDE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Brigitte FONTANAUD, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

**Ont donné pouvoir :**

Jean DUMERGUE à Alain PIAUD

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Bernard ALLIAT par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Marie-Claude COURNEDE, Gilles VIGIER par Brigitte FONTANAUD

**ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX  
USÉES**

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**STATION D'EPURATION DE FLEAC – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA  
CONSTRUCTION D'UNE STEP HQE : AVENANT N°1**

Par délibération n°277 du 29 septembre 2005, le conseil communautaire a autorisé le lancement de la procédure de marché relative à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration de haute qualité environnementale à l'ouest d'Angoulême.

Le projet de la station d'épuration ne pourra pas être remis par le maître d'œuvre dans le délai imparti, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2007, soit deux mois à compter de l'ordre de service prescrivant la date de départ.

En effet pour finaliser son projet, le groupement de maîtrise d'œuvre a besoin des résultats de l'étude géotechnique faite par un cabinet indépendant, qui ne pourra les remettre qu'au cours du mois de janvier 2008.

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 11 décembre 2007,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre confié au groupement AMODIAG – HECA – BUA – AVANT PROPOS – SEGUI, pour la construction d'une station d'épuration de haute qualité environnementale à l'ouest d'Angoulême, ayant pour objet la prolongation du délai de la mission PRO du 1<sup>er</sup> décembre 2007 au 28 janvier 2008.

Le montant du marché est inchangé.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**03 janvier 2008**

**Affiché le :**

**03 janvier 2008**